

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caisse d'Epargne lance un nouveau Club des sociétaires pour renforcer l'expérience coopérative avec des avantages exclusifs

Paris, le 12 novembre 2025

Avec le Club des sociétaires, les 15 Caisses d'Epargne régionales proposent un nouvel espace communautaire et de nouveaux avantages à leurs 4,4 millions de clients sociétaires, en rendant encore plus tangible leur engagement dans les territoires.

Un Club à l'image du modèle coopératif : engagé, solidaire et utile

Être sociétaire, c'est faire entendre sa voix, soutenir des projets utiles, avoir un impact positif et agir localement au sein d'une communauté unie par des valeurs coopératives. Avec leur nouveau Club des sociétaires, les Caisses d'Epargne souhaitent renforcer les liens avec leurs clients sociétaires et les inviter à s'investir dans la vie coopérative tout en bénéficiant d'avantages.

Le Club offre trois leviers concrets pour vivre l'expérience coopérative et renforcer son pouvoir d'agir au service du territoire ainsi que son pouvoir d'achat :

- **Avantages exclusifs** : conseils, bons d'achat avec remise et réductions immédiates jusqu'à -49 %, sont proposés toute l'année chez plus d'une centaine d'enseignes nationales partenaires (telles que Fnac, Auchan, Etam ou Leroy Merlin) dans des univers variés (alimentation, voyage, loisirs, culture, mode, high tech...). Le Club donne également la possibilité de bénéficier d'un système de **cashback**⁽¹⁾, reversé sur le compte après chaque achat éligible.
- **Engagement partagé** : le Club offre aux sociétaires une vitrine des actions de **mécénat**⁽²⁾ portées par leur Caisse d'Epargne et leur permettra prochainement d'être acteurs de cet engagement en participant à des missions solidaires, proposées depuis leur espace dédié : soutien aux actions associatives, initiatives et innovations sociales, écologiques ou culturelles...
- **Communauté active** : espace évolutif réservé uniquement aux sociétaires Caisse d'Epargne, le Club s'enrichira, dans les mois qui viennent d'une plateforme d'échanges



et de partage où chaque sociétaire pourra exprimer son avis, soumettre des idées, les partager ou encore voter.

« Avec le lancement du nouveau Club des sociétaires, les Caisses d'Épargne franchissent une nouvelle étape pour rendre leur modèle coopératif encore plus concret et dynamique. Ce Club illustre notre conviction : l'utilité coopérative n'est pas une idée abstraite, elle se traduit par des bénéfices réels pour chacun et par des impacts positifs pour tous. Il incarne également notre ambition de faire de chaque sociétaire un acteur à part entière de cet engagement collectif, au service de son territoire et de la communauté coopérative. », déclare **Pierre Macé**, directeur général de la Fédération nationale des Caisses d'Épargne.

« Avec le Club des Sociétaires, nous sommes doublement utiles à nos clients sociétaires qui bénéficient d'avantages financiers au quotidien et peuvent contribuer à la vie économique, sociale et environnementale de leur région. Le Club des Sociétaires donne une nouvelle résonance à notre modèle coopératif en illustrant sa capacité à conjuguer utilité concrète et appartenance à une communauté engagée », affirme **Sylvain Vial**, directeur du développement Caisse d'Épargne.

Le modèle coopératif bénéficie à chacun et répond aux aspirations de tous

Le Club des sociétaires est à l'image du modèle coopératif Caisse d'Épargne : **des banques-assurances, 100 % régionales, pionnières dans les transitions de la société et qui appartiennent à leurs clients sociétaires.** Dans les 15 Caisses d'Épargne régionales, les sociétaires ne sont pas de simples clients. Ils participent aux décisions de leur banque coopérative, selon un principe fondamental : **une personne = une voix**. Et parce que les décisions sont prises localement, en circuit court, elles leur permettent d'être 100 % utiles au développement économique, social et environnemental des territoires.

Ce modèle coopératif répond aux aspirations profondes des Français. Selon une étude menée par la Fédération nationale des Caisses d'Épargne⁽³⁾ en 2025, les Français considèrent les valeurs du modèle coopératif comme essentielles pour aujourd'hui et pour demain, en particulier l'égalité (39 %), la solidarité (36 %), la démocratie (30 %) et l'équité (25 %). Quatre principes qu'ils jugent parmi les plus nécessaires pour bâtir un monde meilleur. **Pourtant, ce modèle reste encore méconnu** : 71 % ne parviennent pas à citer le nom d'une coopérative, alors que 55 % se disent prêts à investir dans une entreprise coopérative... un intérêt qui monte à 63 % chez les 18-35 ans.

(1) Cashback = remise après achat. Le versement du cashback est effectué sur le compte indiqué par le client, sous réserve de la confirmation de l'achat, de l'expiration du délai de rétractation, de l'absence de retour ou d'annulation et de l'éligibilité de l'achat à l'offre de cashback.

(2) Reconnues parmi les premières entreprises mécènes en France, les Caisses d'Épargne sont ancrées et engagées solidairement auprès du tissu associatif de ses territoires, et ont consacré en 2024 plus de 20 millions d'euros au soutien de près de 1 300 projets au niveau local. Une politique de partenariat et de mécénat active qu'elles déploient avec leurs partenaires locaux et nationaux.



(3) L'étude Caisse d'Epargne 2025 « Les coopératives, un modèle d'avenir », permet de prendre le pouls coopératif des Français, de connaître leur perception, leur adhésion à ce modèle, et évaluer la capacité de ce dernier à se développer dans l'avenir tout en répondant aux aspirations et les besoins d'une société. Elle s'appuie sur un panel robuste, un recueil de données sectorielles, un regard croisé entre les Français et des experts. L'étude a été réalisée avec l'institut Audirep, auprès d'un échantillon représentatif de 5159 Français, âgés de plus de 18 ans. Les résultats peuvent être consultés sur www.federation.caisse-epargne.fr/etudes-caisse-depargne/

À propos de Caisse d'Epargne

Les 15 Caisses d'Epargne sont des banques coopératives au service de leur région. Avec 16,9 millions de clients (dont 4,4 millions de sociétaires), elles accompagnent toutes les clientèles : particuliers, professionnels, entreprises, acteurs de l'économie sociale, institutions et collectivités locales. Elles privilégient le meilleur niveau de service dans tous les domaines : collecte et gestion de l'épargne, versement des crédits, équipements en moyens de paiement, gestion de patrimoine, projets immobiliers, assurances. Les Caisses d'Epargne font partie du Groupe BPCE, 2^e groupe bancaire en France et 4^e de la zone euro par les fonds propres.

Contacts presse

Matthieu Meunier : 06 26 59 49 05 / caissedepargne@clai2.com

Mélissa Bourguignon : 06 17 56 95 37 / melissa.bourguignon@bpce.fr

groupebpce.com



caisse-epargne.fr

